

PARTICIPANTS

Personnel encadrant des opérateurs sur site industriel et/ou signataire des documents de travail.

OBJECTIFS

- Evaluer les risques en permanence,
- Transmettre les informations à son équipe,
- Gérer son équipe et son chantier, y compris en situation dégradée,
- Intégrer les réflexes de prévention, la vigilance partagée et la responsabilité individuelle dans toutes les situations de travail,
- Développer son leadership de manager de proximité.

PRÉREQUIS

- Titulaire d'un certificat Niveau 1 ou Niveau 2 en cours de validité
- Maîtrise du français lu, écrit, parlé..

MOYENS TECHNIQUES :

- PC & Vidéoprojecteur

Moyens pédagogiques :

- Exposé et exercices pratiques, prise en compte des besoins et attentes des apprenants, mise en situation et études de cas

Moyens humaines :

- Formateur qualifié, intervenant dans le domaine de la sécurité

DÉLAI DE LA FORMATION

Intra : 3 semaines, modulable selon l'urgence

Inter : Selon planning annuel

MODALITES DE FORMATION

Présentiel

MODALITES D'EVALUATION

- Evaluation formative basée sur le leadership (**note à obtenir 2/5**)
- Evaluation sommative basée sur un QCM de 20 questions dont 3 éliminatoires (**note à obtenir 16/20**)

VALIDATION DE FORMATION

- Attestation de fin formation
- Certificat N2

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les certifications N1 et N2 sont valables pour une durée de trois (3) ans à compter de leur date de délivrance. En cas d'inscription d'un stagiaire dont la validité de l'une ou l'autre de ces certifications est échue, celui-ci ne pourra être admis en formation, sauf dérogation préalablement obtenue par vos soins auprès du comité ANFAS.

Les participants ne doivent pas avoir tous la même activité et/ou métiers.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Miguel Garcia

TARIF

Nous consulter

CONTACT

contact@forma-protec.fr
03 20 71 60 73

www.forma-protec.fr

FORMATION SÉCURITÉ DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES NIVEAU 2



Durée de la formation : 14 heures

Effectif : 2 à 12 stagiaires

Recyclage : 3 ans

ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE

TOUR DE TABLE

- Introduction Présentation de Forma-Protec, du formateur - présentation des stagiaires.
- Nécessité de la formation pour accéder aux sites et spécificité de la formation N2 par rapport au niveau 1.
- Discussion collective sur les acquis du N1 et sur les risques métiers des stagiaires.
- Présentation des objectifs de la formation, du programme et organisation pratique de la formation.

CONTEXTE ET ENJEUX DE LA SÉCURITÉ

- L'accident du travail et la maladie professionnelle
 - Les définitions
 - Les origines des accidents du travail : non-respect des procédures, manque de communication, précipitation...
 - Les conséquences humaines, matérielles et économiques, la responsabilité civile
 - L'importance du suivi des accidents avec ou sans arrêt et des presque accidents
- Le contexte réglementaire
 - Les principes généraux de la prévention
 - Présentation succincte de la réglementation relative aux travaux réalisés dans un établissement par une entreprise extérieure
 - Articulation du plan de prévention avec le DUERP, le PPSPS et le protocole de sécurité
- Le rôle et la responsabilité de chacun dans la prévention de la sécurité et de la santé au travail
 - La responsabilité pénale de tous en fonction des niveaux hiérarchiques
 - La délégation de pouvoirs
 - Quelques exemples de jurisprudence
 - Les acteurs internes et externes de la sécurité (CSE, Inspection du Travail, Services de Santé au Travail, CARSAT, DREAL, Service sécurité interne à l'EU, etc..).
 -

RÔLES ET MISSIONS DU TITULAIRE D'UN CERTIFICAT DE NIVEAU 2

A travers l'étude de cas et ses mises en situation, le stagiaire doit appréhender les rôles et responsabilités du N2 suivants :

- Etablissement d'un mode opératoire / phasage, identification des risques et moyens de prévention associés
- Identifier son (ou ses) interlocuteur(s) dans l'EU
- Participer à l'inspection commune préalable pour identifier conjointement les situations de coactivité et d'interférences
- Définir les éléments du plan de prévention et des permis associés pertinents pour l'intervention
- Vérifier l'adéquation des moyens matériels et humains mis à disposition



PARTICIPANTS

Personnel encadrant des opérateurs sur site industriel et/ou signataire des documents de travail.

OBJECTIFS

- Evaluer les risques en permanence,
- Transmettre les informations à son équipe,
- Gérer son équipe et son chantier, y compris en situation dégradée,
- Intégrer les réflexes de prévention, la vigilance partagée et la responsabilité individuelle dans toutes les situations de travail,
- Développer son leadership de manager de proximité.

PRÉREQUIS

- Titulaire d'un certificat Niveau 1 ou Niveau 2 en cours de validité
- Maîtrise du français lu, écrit, parlé..

MOYENS TECHNIQUES :

- PC & Vidéoprojecteur

Moyens pédagogiques :

- Exposé et exercices pratiques, prise en compte des besoins et attentes des apprenants, mise en situation et études de cas

Moyens humaines :

- Formateur qualifié, intervenant dans le domaine de la sécurité

DÉLAI DE LA FORMATION

Intra : 3 semaines, modulable selon l'urgence

Inter : Selon planning annuel

MODALITES DE FORMATION

Présentiel

MODALITES D'EVALUATION

- Evaluation formative basée sur le leadership (**note à obtenir 2/5**)
- Evaluation sommative basée sur un QCM de 20 questions dont 3 éliminatoires (**note à obtenir 16/20**)

VALIDATION DE FORMATION

- Attestation de fin formation
- Certificat N2

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les certifications N1 et N2 sont valables pour une durée de trois (3) ans à compter de leur date de délivrance. En cas d'inscription d'un stagiaire dont la validité de l'une ou l'autre de ces certifications est échue, celui-ci ne pourra être admis en formation, sauf dérogation préalablement obtenue par vos soins auprès du comité ANFAS.

Les participants ne doivent pas avoir tous la même activité et/ou métiers.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Miguel Garcia

TARIF

Nous consulter

CONTACT

contact@forma-protec.fr

03 20 71 60 73

www.forma-protec.fr

FORMATION SÉCURITÉ DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES NIVEAU 2



Durée de la formation : 14 heures

Effectif : 2 à 12 stagiaires

Recyclage : 3 ans

ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE

GESTION DE LA MISE AU TRAVAIL

A travers l'étude de cas et ses mises en situation, le stagiaire doit appréhender les rôles et responsabilités du N2 suivants :

- Appliquer et faire appliquer de la 1ère règle d'Or : "Pas d'autorisation de travail = pas de mise au travail"
 - S'assurer que son équipe ne va pas démarrer le travail en attendant la validation de l'autorisation de travail
 - Contribuer avec l'EU à la rédaction des documents de mise au travail relatifs à l'intervention à réaliser (autorisation/permis de travail, permis spécifiques,...)
 - Valider ces documents conjointement avec l'EU
- Réaliser une mise au travail efficace
 - Exploiter les informations des documents de mise au travail (mode opératoire, inspection commune préalable, PDP, autorisation de travail,...)
 - Vérifier l'application des dispositions sur le terrain : s'assurer que les dispositions sont applicables dans la réalité
 - Communiquer et expliquer aux N1 l'activité à réaliser telle que définie dans les documents de mise au travail
 - S'assurer de la bonne compréhension des informations de la part des intervenants.
 - Savoir réagir face à un comportement humain inapproprié
 - Savoir réagir face au droit de retrait devant un danger grave et imminent

GESTION DE LA FIN DU CHANTIER

A travers l'étude de cas et ses mises en situation, le stagiaire doit appréhender les rôles et responsabilités du N2 suivants :

- S'assurer de la conformité des travaux à la demande
- Garantir l'ordre, la gestion des déchets et la propreté de la zone d'intervention
- S'assurer de la remise en état et de l'absence de risques au sein de la zone d'intervention
- Clôturer les documents de travail (permis, consignation,...) avec l'entreprise utilisatrice
- Recueillir les retours d'expérience et les communiquer aux parties concernées (en interne et à l'EU)

BILAN

Au travers des enseignements de l'étude de cas, synthèse des rôles et missions du titulaire d'un certificat N2 :

- Analyse des risques métiers et contribution à l'identification des risques de coactivité et d'interférences
- Identification et mise en oeuvre des mesures de prévention et de protection face à ces risques
- Gestion des documents permettant la mise au travail
- Mise au travail de son équipe
- Gestion du chantier et des éventuels aléas
- Clôture du chantier et retour d'expérience

CONCLUSION

- L'importance du rôle de l'encadrement du N2 et son implication dans l'évaluation des risques sur le chantier.
- Le devoir d'exemplarité, le comportement individuel et le savoir être.
- Les règles d'or : "Pas d'autorisation de travail = pas de mise au travail " et "Je vois = J'alerte et j'ose dire STOP".

